

Le Groupe des 77 a demandé une nouvelle série de négociations—une sorte de Conférence sur la Coopération économique internationale globale—pour relancer les progrès accomplis sur toute la gamme des questions liées au commerce, à la monnaie, à l'aide et aux matières premières, y compris pour la première fois l'énergie. Lors d'une longue négociation, les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont tenté de faire dépendre une telle décision d'arrangements préparatoires efficaces convenus. Il y a finalement été décidé de lancer des négociations fondées sur les travaux déjà réalisés au sein d'autres organes du système onusien de même que sur l'utilité de soumettre les questions économiques au consensus de l'ONU.

En ce qui concerne l'alimentation, l'énergie, l'environnement, la science et la technique, de nombreuses autres résolutions et décisions économiques ont été adoptées acceptant et commentant les rapports d'organes et de programmes subsidiaires, résumant les travaux de certaines conférences mondiales sur des questions sectorielles et préparant la tenue d'autres rencontres. Partie intégrante du processus permanent de réglementation, elles ont été négociées de façon responsable par des délégations conscientes de la nécessité de permettre au moins au système un mode d'auto-fonctionnement cohérent; ces délégations n'ont toutefois pu arriver à des progrès concrets et sensibles sur les grands maux de l'économie mondiale.

### **Grands défis**

Les grands défis des années 80 et 90 continuent toutefois de se poser: il faut prendre conscience de la nécessité d'une organisation mondiale plus efficace et vouloir réellement alléger les pressions occasionnées par l'amenuisement des ressources et l'accroissement démographique qui entraînent des problèmes de pauvreté fort pénibles. Peu de progrès ont été enregistrés jusqu'à maintenant. La nouvelle Stratégie internationale du développement pour la décennie n'a pas été fortement appuyée, et sa préparation marque beaucoup de retard. Toutefois, les délégations restent plus ou moins déterminées à collaborer et le domaine économique peut être considéré comme l'un des secteurs les plus productifs à l'Assemblée générale.

On ne peut dire la même chose des questions sociales et humanitaires. Un grand dilemme se pose à la Troisième Commission (questions sociales): étant donné sa subjectivité, la politique sociale est sujette à des perceptions culturelles, politiques, humanitaires et sociales et autres fort diverses. Il est regrettable que cela s'applique tout particulièrement aux droits de l'homme. Dans une organisation d'États—nombre de membres ne considérant pas l'ONU comme une organisation de peuples—les affaires internes ne sont généralement pas considérées comme ouvertes à discussion. En conséquence, les techniques de négociation ordonnées de la Deuxième Commission ne sont pas applicables à la Troisième, et même s'il se produit un consensus sur une foule de questions, ce consensus est impossible sur certaines questions réellement importantes, y compris les conditions des droits de la personne dans certains pays ou circonstances précises.

C'est dans ce domaine que la délégation canadienne a déployé sa grande initiative, cherchant à créer le poste de représentant spécial du secrétaire général